



Municipalité de Val-des-Monts
1, route du Carrefour
Val-des-Monts (Québec) J8N 4E9

Tél. : 819 457-9400
Télec. : 819 457-4141
www.val-des-monts.net

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

La Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une séance ordinaire de son Conseil municipal, tenue le 16 février 2021 :

1. La résolution portant le numéro 21-02-048, aux fins d'adopter le règlement portant le numéro 885-21 - Pour abroger et remplacer le règlement portant le numéro 809-17 concernant la vidange des fosses septiques et des fosses de rétention des résidences isolées par un règlement sur le mesurage de l'épaisseur de l'écume et des boues ainsi que la vidange des fosses septiques sur le territoire de la Municipalité de Val-des-Monts.
2. La résolution portant le numéro 21-02-049, aux fins d'adopter le règlement portant le numéro 886-21 - Pour établir un programme de subventions pour la plantation de végétaux sur la rive.

LESDITS RÈGLEMENTS PEUVENT ÊTRE CONSULTÉS SUR LE SITE INTERNET DE LA MUNICIPALITÉ AU WWW.VAL-DES-MONTS.NET.

LES PRÉSENTS RÈGLEMENTS ENTRERONT EN VIGUEUR APRÈS L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITÉS ÉDICTÉES PAR LA LOI.

FAIT à Val-des-Monts ce dix-neuvième jour du mois de février DEUX MILLE VINGT ET UN.

La Secrétaire-trésorière et
Directrice générale,

Patricia Fillet